



Titre exécutoire injonction de payer

Par Tof88

Bonjour ,

J ai déjà posé plusieurs questions sur ce forum, plutôt répétitives, il est vrai, je m en excuse...

Aujourd hui je reviens pour de nouvelles questions.

Suite à de grosses difficultés financières depuis la crise sanitaire, nous avons été signifié d une injonction de payer de 20 000 euros le 11 août 2021(cetelem/bnp paribas).

Hier était le dernier jour pour faire opposition.

J ai écouté plusieurs avis sur ce forum, et donc j ai décidé de ne pas faire opposition, je suis en train de préparer un dossier de surendettement qui prends du temps à cause de justificatifs qui tardent à arriver...

Neuilly contentieux qui gère le dossier, à bien compris nos soucis, malgré un échéancier de 150 euros pendant 6 mois que nous n avons pas pu respecter, j ai écrit des lettres etc à cetelem, bnp etc...

Resultat un conseiller service client de neuilly m.a appelé pour la première fois!

Il a remis un échéancier exceptionnel en place de 30,00 euros mensuel jusque mars 2022.

Pour nous laisser le temps de préparer notre dossier etc...

Il.m a certifié que tant que je respecte ces échéances je suis protégé de l huissier.

Et que si il y a un problème, je l appelle.

Pensez vous que je puisse lui faire confiance ?

J ai reçu cet accord écrit par courrier, donc j ai bien une preuve, mais malgré cet accord peuvent ils pratiquer des saisies en parallèle étant donné qu ils auront bientôt un titre exécutoire.

Ce conseiller m a dit que ce titre est simplement au cas où je ne donne plus de nouvelles et ne paie plus rien, et que la créance est garantie et sécurisée pendant 10 ans.

Merci pour vos avis,